

Vous trouverez en lien ci-dessous la déclaration liminaire de la délégation CGT :

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/instances/csal-ex-ctl/article/declaration-liminaire-cgt-au-csal-reconvoque-le-28-novembre-2025>

Ce CSAL a été reconvoqué suite au vote contre unanime des organisations syndicales en première convocation le 17 novembre 2025. L'ordre du jour était donc la réforme des PCE sur les premières opérations pour l'année 2026.

La CGT, comme lors de la première convocation, a dénoncé :

- la perte de l'intérêt de la mission par la spécialisation : expertise ou contrôle. D'ailleurs la médecin de prévention, Dr Paillard, avait appuyé nos propos, lors de la première instance, en précisant que le morcellement des tâches était un facteur d'augmentation des risques psycho-sociaux pour les agents ;
- une perte de la programmation événementielle issue de l'expertise (RCTVA, CIR, questions complexes) ;
- un sous calibrage manifeste de la mission d'expertise dans le volume d'emplois transférés puisque seulement 28 % des effectifs sont transférés alors qu'aujourd'hui l'expertise représente plus de 75 % du travail dans les PCE. De plus, la note nationale préconise entre 35 % et 40 % des emplois vers l'expertise, sachant que le département du 31 est un des plus gros pourvoyeurs de CIR de France, les effectifs prévus à l'expertise semble suicidaire !

Ce CSAL mettait l'accent sur une première phase de la réforme :

Le transfert d'un emploi à la DIRCOFI Occitanie :

Concernant ce sujet, nous sommes longuement intervenus car lors de la première convocation, la direction a juré, la main sur le cœur, que cet emploi était transféré à la BEP de Toulouse.

Or, l'avant-veille de l'instance, la DRFiP 31 apprenait qu'elle avait mis, comme à son habitude, la charrue avant les bœufs, et que **l'ensemble des postes transférés à la DIRCOFI Occitanie dans le cadre de la réforme des PCE étaient fléchés sur une antenne de la BEP à Montpellier !** Si certains, demandaient que la direction s'excuse auprès de la collègue concernée, la CGT a exigé non pas des excuses mais une solution pour la collègue sur Toulouse !

La direction s'est engagée auprès de cette collègue. Elle doit assumer jusqu'au bout maintenant !

Ce que l'on note dans cette histoire, c'est que, sur ce sujet, le délégué inter-régional n'a pas joué son rôle de coordinateur puisque cette réforme concerne l'ensemble de son territoire !



La création de la 5^e brigade départementale au Mirail :

Cette brigade se crée par le transfert de 4 emplois (issues des deux PCE) ainsi que les postes vacants des BDV (3 de la BDV2, 1A de la BDV4) et 1 redéploiement interne. Lequel ? On saura au prochain CSAL emploi !?!

Nous avons donc insisté auprès de la direction pour savoir comment elle comptait rendre attractifs 10 nouveaux emplois (9A et 1A+) dans une nouvelle BDV quand l'ensemble des postes des quatre autres (vérificateurs comme de chefs de brigades) sont boudés depuis plusieurs années maintenant ?

Nous avons évoqué les principales raisons de ce manque d'attractivité pour le métier : la reconnaissance financière, la formation initiale pas assez développée par l'ENFiP pour appréhender au mieux le métier et l'évolution du métier qui est de plus en plus difficile.

Autre sujet sa localisation, si la direction arrive à remplir « le défi RH », comme M. Derne l'a évoqué, cela sera sûrement avec des agents peu expérimentés. Cette brigade, sera donc isolée des quatre autres. Le soutien technique ainsi que de l'intérim en période de congés sera compliqué. Que cela ne tienne, pour la direction, ils ne seront pas isolés, ils pourront demander le soutien du PCE et du PCRP ! Avis aux amateurs !

Le choix du Mirail c'est fait pour des questions d'immobiliers pure et simple. Le métier, on s'en fout ! En même temps, dans les autres brigades, on avait déjà ce sentiment depuis quelques années . Aujourd'hui, ils ne s'en cachent plus vraiment...

La création d'une brigade fraude : la 2^e BDV :

Nous avons pointé combien c'était maladroit d'avoir nommé cette brigade « brigade fraude ». Les quatre autres brigades luttent elles aussi contre la fraude, non ?

Elle sera chargée des dossiers plus complexes mais, si au final, elle n'a pas assez de dossiers, elle fera comme les autres. Et les autres brigades pourront également travailler sur le même genre de dossiers !?! Bref, tout le monde fera plus au moins la même chose... Encore juste de l'affichage.

Lors du CSAL du 17 novembre 2025, la direction avait rouvert le débat sur la création ou non d'un pôle expertise. C'est pourquoi la CGT Finances publiques ainsi que Solidaires avaient fait appel à des expertes sur le sujet : elles se sont exprimées sur leur métier et la mission d'expertise.



Si le choix de la direction reste de diluer l'expertise au sein de quelques SIE, cette dernière, dont le volume à traiter a déjà été artificiellement réduit (suite à la révision de la Grille d'Analyse Risques), va être noyée dans les autres missions des SIE. **Cette mission va se détériorer au fil de temps (suppressions d'emplois, perte de connaissances et de sachants).** Le fait de se retrouver isolé à deux ou, au mieux, à trois dans les SIE, impliquerait la perte de la mutualisation et du savoir faire. Et quels sont les liens prévus entre les collègues de l'expertise et de la programmation s'ils ne travaillent plus ensemble : protocole prévu ? réunions de travail en commun ?

Le sous-calibrage de la mission a été une fois de plus rappelé.

La création d'un pôle expertise serait, pour les collègues, un moyen de rendre la mission plus attractive : mutualisation, sachants restant sur la mission, relations avec le pôle programmation plus automatiques, de meilleures conditions de vie au travail...

Les collègues des SIE ont également peur de voir arriver dans les SIE une mission supplémentaire sans les collègues qui connaissent le travail.

La direction a dit avoir entendu les arguments des organisations syndicales ainsi que des collègues. Ils reviendront vers eux et les chefs de services très rapidement.

L'arbitrage sera fait d'ici février/mars 2026 afin que les agents aient une visibilité avant les mouvements de mutations internes.

Quoi qu'il en soit, cette réforme s'inscrit dans un mécanisme de casse de nos missions et, plus particulièrement, celle du contrôle fiscal. **C'est pourquoi la CGT Finances publiques a une nouvelle fois voté contre cette déclinaison locale** avec l'ensemble des autres organisations syndicales (Solidaires/FO).

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/>

cgt.dr31@dgfi.finances.gouv.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](#), Twitter [@CGTfip31](#)